

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Locaux 7- 9, rue Plein de Pouilly - Bail emphytéotique à conclure entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération Renan 2, des locaux associatifs d'une surface de 260,93 m² ont été réalisés par l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon 7-9, rue Plein de Pouilly.

La Ville a souhaité en avoir la disposition afin d'y installer des activités à usage municipal, associatif, culturel et de loisirs.

Dans l'attente de la formalisation d'un accord pour une mise à disposition pérenne, une première convention d'occupation précaire a été signée entre la Ville et l'OPAC pour la période du 1er septembre

au 31 décembre 2009, puis une seconde qui perdure jusqu'à la date de signature du bail emphytéotique.

Le bail emphytéotique proposé par l'OPAC offre une mise à disposition des lieux pour une durée de quarante années, permettant à la Ville d'exploiter l'immeuble à sa convenance pendant cette période. En contrepartie de cette affectation de longue durée, la Ville se propose de prendre en charge l'ensemble des réparations locatives mais aussi les travaux dits de « grosses réparations » ainsi que les éventuelles mises aux normes nécessaires de cet immeuble très récent.

En outre, la Ville s'acquittera d'une redevance annuelle révisable d'un montant de 23 400 €, conforme à l'avis de France Domaine et identique au loyer actuel. Elle prendra en charge, dans les mêmes conditions que précédemment, les frais locatifs indispensables au fonctionnement tels que l'abonnement et les consommations électriques, d'eau, de chauffage, les diverses maintenances techniques ainsi que l'ensemble des impôts et contributions des locaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la prise à bail de locaux propriété de l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon 7-9, rue Plein de Pouilly pour une durée de quarante années moyennant un loyer annuel révisable de 23 400 € ;

2 - approuver les termes du bail emphytéotique à conclure entre la Ville et l'OPAC de Dijon, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer le bail emphytéotique définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 45

- non-participation au vote : 1